



Sommaire

- A.D.L.S : Maçonnerie, Couverture, Ravalement
- Voyage scolaire
- Le Carnaval
- Le repas du CCAS
- Vie pratique : Les élections cette année
- L'histoire de Moulins
- Informations
- Agenda

Info Mairie

Moulins

 Mardi 14h00 - 18h00
Vendredi 14h00 - 17h00

 05 49 81 44 85

 mairie-moulins@mauleon.fr

Mauléon

 Lundi au Mercredi
8h30 - 12h30 13h30 - 17h30

Jeudi
8h30 - 12h30 13h30 - 18h30

Vendredi et veille jour férié
8h30 - 12h30 13h30 - 16h30

 05 49 81 17 00

 mairie@mauleon.fr

Edito

2017 sera une année d'élections, il y a d'abord les présidentielles qui se dérouleront le dimanche 23 avril et quinze jours plus tard, le 7 mai. Ensuite il y a les législatives, le 11 et 18 juin. Si vous êtes intéressés pour tenir le bureau de vote, n'hésitez pas à contacter la mairie.

En ce début d'année un agent recenseur est passé dans notre commune, nous n'avons pas les résultats pour le moment, ils seront connus en fin d'année. Suivant une estimation de l'INSEE le Grand Mauléon voit sa population augmenter régulièrement, signe que notre territoire est attractif.

Autre point que je voulais partager, j'entends ici ou là que certaines personnes ne connaissent pas "Le petit Moulinois", n'hésitez pas à en parler autour de vous. Pour le recevoir il

faut simplement nous donner votre adresse e-mail en mairie et nous vous inscrivons sur la liste de diffusion.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Denis Morin

Moulins en mars



A.D.L.S : Maçonnerie générale, Couverture, Ravalement

Le 1er janvier 2011 Alexandre David et Samuel Lavaud, tous deux habitants de Moulins et maçons de métiers décident après réflexion de créer leur propre entreprise de maçonnerie.

Ils lui donnent le nom d' A.D.L.S. qui correspond aux initiales de leurs noms, Alexandre David, Lavaud Samuel.

Ils commencent dans un premier temps leur activité seulement tous les 2, puis en septembre 2015 avec l'accroissement de l'activité, ils embauchent un ouvrier.

Depuis janvier 2017 un autre salarié a intégré l'entreprise, ils sont donc maintenant quatre.

La société A.D.L.S. exécute des travaux de maçonnerie générale sur des bâtiments neufs ou en rénovation. Elle réalise aussi des toitures, couvertures, ravalement de façade, clôtures, terrassement, assainissement ...

Pour plus de renseignements ou tout simplement si vous avez besoin de leurs services, vous pouvez trouver les locaux de l'entreprise A.D.L.S. 16 rue de la Chauvelière à Moulins, locaux que l'entreprise a pour projet d'entièrement rénover.

Vous pouvez aussi les contacter par téléphone ou e-mail, leurs coordonnées se trouvant sur la carte ci-jointe.



Voyage scolaire

Du 15 au 17 février, ce sont toutes les classes de l'école Notre Dame, de la PS au CM2, qui sont parties en voyage scolaire à Nantes. Hébergés au lycée de la Perverie, les élèves ont pu faire l'expérience de la ville et des transports en commun. Au programme, trajets en bus ou en tramway, visite de la ville et de quelques monuments, activités au skate park, aux machines de l'île ou à la maison des jeux. La météo a permis que ce séjour se déroule dans les meilleures conditions et que tout le monde revienne ravi.



Ce voyage est venu ponctuer le projet d'année intitulé « Mieux se connaître soi » en permettant aux élèves de se dépasser au travers d'expériences inhabituelles et de la découverte d'un nouveau milieu.



Le Carnaval

Le 11 février avait lieu le carnaval de l'école.

Parés de leurs plus beaux déguisements les enfants accompagnés de leurs parents défilaient dans les rues de Moulins.

Les gourmands pouvaient ensuite faire honneur aux inévitables crêpes et bonbons.

Après s'être rassasié, les enfants découvraient les différents stands. Pendant que les filles se faisaient vernir les ongles, les garçons pouvaient faire de la sculpture sur ballon.

Pour clore cette journée, nous avons partagé un délicieux repas. Ceux qui le voulaient ont pu pousser la chansonnette puisque la soirée s'est terminée sur un karaoké.

Cette année encore les enfants et leurs parents ont répondu présents à cette manifestation organisée par l'APEL.



Toute l'équipe vous remercie de votre participation.

Le repas du CCAS

Le repas des aînés, organisé par l'équipe du C.C.A.S. de Moulins, a eu lieu le samedi 18 mars à la salle Augustine Vion. Tout au long du repas il y a eu des chants, des jeux ainsi qu'une projection de photos des années précédentes. La journée s'est terminée par des jeux de belotes.



Vie pratique : Les élections cette année

Élection	Date (ou année)	Durée du mandat	Dernières élections
Présidentielle	1 ^{er} tour : 23 avril 2017	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
	2 nd tour : 7 mai 2017		
Législatives	1 ^{er} tour : 11 juin 2017	5 ans	10 et 17 juin 2012
	2 nd tour : 18 juin 2017		



Quelques réponses succinctes à vos questions

Qu'appelle-t-on bureau de vote ?

Le bureau de vote désigne à la fois le local où s'effectuent les opérations électorales et l'autorité collégiale responsable du fonctionnement des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de décompte des voix.

Comment est constitué le bureau de vote ?

Chaque bureau est composé :

- > d'un président, qui peut être le maire, l'un de ses adjoints, l'un des conseillers municipaux ou un électeur de la commune désigné par le maire. Le président assure la police à l'intérieur du bureau de vote. Pour éviter tout incident ou manœuvre violente tendant à perturber le scrutin, il dispose des autorités civiles et militaires, qui sont tenues d'exécuter ses ordres.
- > au moins deux assesseurs, désignés par les différents candidats parmi les électeurs du département. Ils sont chargés notamment de faire signer les électeurs sur la liste d'émargement et de tamponner la carte électorale.
- > d'un secrétaire, choisi parmi les électeurs de la commune. Il rédige le procès-verbal.

Qui peut voter ?

Selon l'article 3 de la Constitution, « sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ».

les conditions pour voter sont les suivantes :

- > disposer de la nationalité française
- > être majeur : âge fixé à 18 ans depuis 1974
- > jouir de ses droits civils et politiques
- > être inscrit sur la liste électorale

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révisions de listes électorales sont, quant à eux, inscrits d'office depuis la loi du 10 novembre 1997.

Pièce à présenter pour pouvoir voter ?

Un décret publié au Journal officiel du 20 mars 2014 a modifié les conditions de vérification de l'identité des électeurs :

- > les électeurs des communes de moins de 1 000 habitants ne sont pas tenus de présenter un titre d'identité.
- > les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus (le cas de Moulins car ville associée dans un groupement supérieur à 1000 habitants) doivent présenter un des titres d'identité dont la liste est affichée dans la salle de vote. Sur cette liste figurent : la carte d'identité nationale, le passeport, la carte vitale avec photographie, la carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF, le permis de conduire, le permis de chasser, le livret de circulation, etc.

Quelles sont les heures d'ouverture et de clôture du scrutin ?

Le scrutin est ouvert à 8 heures du matin, il est clos à 18 heures. Mais il peut être avancé ou retardé par arrêté préfectoral.

Pour l'élection présidentielle, la loi du 25 avril 2016 a porté à 19 heures l'heure de fermeture des bureaux de vote. Dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote, sur décision du préfet, les bureaux de certaines communes pourront fermer au plus tard à 20 heures.

Le vote par procuration ?

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier votera en votre nom.

Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote. Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Etablir une procuration est une démarche gratuite qui peut s'effectuer.

- > au tribunal d'instance
- > au commissariat de police
- > à la brigade de gendarmerie

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêchent le déplacement, le mandant peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, policier ou gendarme, se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Une procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite à son établissement. Néanmoins les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin

Pour plus de renseignements

Tout savoir sur le fonctionnement du bureau de vote : consulter le site vie-publique.fr

Tout savoir sur le vote par procuration : consulter le site interieur.gouv.fr

L'histoire de Moulins

Continuons notre histoire moulinaise par un arrêté du 22 novembre 1924:

« Il est défendu sans autorisation écrite du maire de déposer bois, matériaux, décombres, tuileaux, verres, débris de construction au lieu de stationnement des nomades ainsi que dans les fossés des routes et les encoignures des places publiques. De laisser du purin s'écouler devant les portes, de jeter sur les chemins principaux et secondaires: urines, ordures ménagères, reste de cuisine et autres matières fermentables dont les émanations nauséabondes et malsaines engendrent des maladies contagieuses. »

Le 18 juin 1925, la communauté moulinaise apprend le décès, suite à une longue maladie, de Narcisse Gabillaud, maire de la commune. Il était arrivé à Moulins en 1884 pour y être instituteur et le restera jusqu'à sa retraite. Il prend le poste de maire en 1919. Narcisse Gabillaud était aussi connu pour ses recherches archéologiques et historiques sur la région. Il avait notamment mis au grand jour la station thermale gallo-romaine de la Barbinière, et trouvé nombreux objets préhistoriques: pointes de flèches, silex taillés. Paul Bazin, cultivateur, né en 1874 à La Grande Sauzaie, est élu maire, et occupera cette fonction jusqu'en 1935.



Le 23 août de la même année, le nouveau curé Théodomir Pelletier vient s'installer à Moulins, il est accueilli sous un temps menaçant par ses nouveaux paroissiens à la Corbelière et ceux-ci l'accompagneront jusqu'à l'église.



En mai 1928, le Chemin de Croix détérioré de la Chapelle Ste-Anne est remplacé. L'année suivante, le curé Pelletier demande aux religieuses de réintégrer l'école Notre-Dame. Le bâtiment construit en 1911 est aménagé en théâtre.

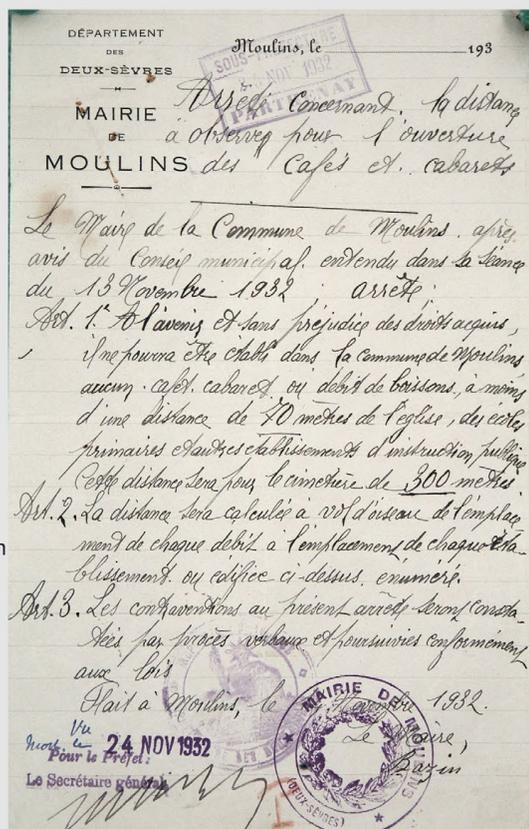
L'année 1932 verra la création d'une entreprise de tricotage par Mlle Augustine Vion.



Un arrêté du 14 novembre 1932 est pris pour l'établissement de débits de boisson:

« Art-1 A l'avenir et sans préjudice des droits acquis, il ne pourra être établi dans la commune de Moulins aucun café, cabaret, ou débit de boisson à moins d'une distance de 70m de l'église, des écoles primaires et autres établissements d'instruction publique. Cette distance sera de 300 m pour le cimetière.

Art-2 La distance sera calculée à vol d'oiseau de l'emplacement de chaque débit à l'emplacement de chaque établissement ou édifice énuméré ci-dessus »





Séances bébés lecteurs

Les séances « bébés lecteurs » sont de retour à Moulins.

Parents, grands-parents, assistantes maternelles et toute personne intéressée par ces animations, où les tout-petits sont sensibilisés aux livres et à l'éveil culturel, rendez-vous les mardis 21 Mars et 20 Juin à 10h30 à la bibliothèque de Moulins. Réservation au ☎ 05 49 81 04 49.

Plus d'information sur le site 🏠 reseaulecturepublique@aggl02b.fr

📖 La bibliothèque



Changement d'horaires d'ouverture de la mairie de Mauléon ville

Dans le cadre de la restructuration des services de l'état civil, les demandes de carte nationale d'identité et de passeport biométrique ne peuvent être faites qu'à la mairie de Mauléon Ville qui possède la station biométrique. C'est pourquoi les horaires changent à compter du 13 mars 2017 :

🕒 **Lundi au mercredi :** 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

🕒 **Jeudi :** 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h30

🕒 **Vendredi et veille de jour férié :** 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Le service « Passeport et carte nationale d'identité » ne vous recevra que sur rendez-vous.



Bienvenue dans mon jardin au naturel en 2017

Le CPIE Sèvre Bocage anime localement l'opération nationale : Bienvenue dans mon jardin au naturel en 2017.

Si vous voulez participer, Il ne s'agit pas d'avoir un jardin remarquable mais de

jardiner sans pesticide ni engrais chimique et d'ouvrir vos portes pour discuter, échanger, avec les visiteurs.

Pour plus d'information vous pouvez vous rendre sur le site :

🏠 <http://mon-jardin-naturel.cpie.fr>

Il y a également pour les personnes intéressées des stages de promotion intitulés "Nature et jardin". Pour plus d'informations veuillez vous référer au prospectus ci-joint :

SEVRE ET BOCAGE
STAGES PRATIQUES
BULLETIN D'INSCRIPTION 2017
NOM ET PRENOM : _____
Adresse(s) 2017 n° : _____
Si vous n'êtes pas adhérent, n'inscrivez rien ici et renvoyez un bulletin d'adhésion 2017 accompagné du règlement.

Je m'intéresse au/des stage(s) suivant(s) :

- 1 J'élaborer mes tomates
- 2 Je produis des légumes au naturel toute l'année
- 3 Je crée un verger rustique, sans pesticide

Soit _____ stage(s) à 10€ l'unité = _____€

Je joins mon règlement détaillé (stageloc) avec ce bulletin, et lui renvoie à l'adresse ci-dessous (indiquer à l'ordre de la Maison de la Vie Rurale).

Date et signature : _____

Un stage sera organisé dans le cadre du Comité de Territoire du bassin versant de Sèvre-Bocage.

CONDITIONS - INSCRIPTIONS

POUR QUI ?
En dehors des stages proposés avec le soutien du SCOM, les stages de juin, septembre et novembre sont ouverts à tous. Chacun doit, au préalable, adhérer à l'association* pour pouvoir s'inscrire.

COMMENT ?
Chaque thème propose un apport théorique et des ateliers pratiques. Les participants sont intégrés à une maraîchère active et concrète à la vie des jardins et espaces naturels du CPIE Sèvre et Bocage.

CONDITIONS ET TARIFS
Les ateliers ont lieu le samedi, sur le site de la Maison de la Vie Rurale, 8 La Florissière-Bocageville (81). Les inscriptions sont obligatoires au préalable, le nombre de places étant limité.

STAGERS
10€ l'unité.
* Adhésion "associatif" à l'association obligatoire à partir de 10€ par an. L'inscription devient effective dès réception du règlement et du bulletin d'inscription.

* Pour devenir adhérent, contactez la bulletin d'adhésion disponible sur www.cpie-sevre-bocage.com

DES CDES D'ANIMATION
L'inscription se réalise le droit d'entrer un stage, liste de participants. Nous sommes très intéressés par une participation et le règlement sera restitué. Ce cas d'annulation de la part du participant dans les dix jours précédant le stage, le règlement ne sera pas restitué.

CPIE Sèvre et Bocage
Centre Permanent pour l'Environnement
Animation de la Vie Rurale
La Florissière
SEVRE ET BOCAGE
87120 CHARENTON
www.cpie-sevre-bocage.com

STAGES NATURE & JARDIN 2017

JE VALORISE PLANTES ET LÉGUMES :

Samedi 11 juin 19h00 - 12h00
FELATIONS MES TRAIRES !

Stage axé sur l'étude de la production de plantes médicinales et aromatiques à la ferme de Moulins. Sur inscription.

Les plantes de nos jardins abritent de nombreux et beaux végétaux dont certains sont importants. Nous vous invitons à découvrir l'état de nos jardins et à partager nos connaissances sur ces plantes.

Chantiers Collectifs Orléans
Vos talents et votre savoir-faire sont les bienvenus pour préparer ensemble des recettes avec les légumes du jardin. Sur inscription.

Les samedi 8 juillet et 10 septembre de 10h30 à 12h00

JE RÉDUIS MES DÉCHETS VERTS :

Samedi 23 novembre 19h00 - 12h00
LE CRÈME UN VERGER HISTORIQUE SANS PESTICIDES

Stage axé sur la production de légumes au naturel toute l'année. Sur inscription.

À la ferme de Moulins, nous allons créer un verger historique sans pesticides. Ce stage est ouvert à tous les jardiniers. Nous allons créer un verger rustique, sans pesticide. Comment créer un verger rustique, sans pesticide ? Quels légumes sont adaptés à ce type de verger ? Comment créer un verger rustique, sans pesticide ? Comment créer un verger rustique, sans pesticide ?

JE RÉDUIS MES DÉCHETS VERTS !

Samedi 11 mars 18h00 - 12h00
ET ÉVALUONS BIEN DES POISSONS : UN POSSIBILITÉ EN FINEZIE NOTRE !

Stage sur inscription.

Accueillir des poissons dans son jardin, c'est des outils très utiles, mais ce n'est pas tout. Nous allons créer un verger rustique, sans pesticide. Comment créer un verger rustique, sans pesticide ? Quels légumes sont adaptés à ce type de verger ? Comment créer un verger rustique, sans pesticide ?

INDISPENSABLE POUR PRODUIRE DU COMPOST, DU PAILLAGE, DE LA LIGNÉE, COMMENT BIEN RÉUSSIR SON COMPOST ?

Dimanche 30 avril 10h à 18h
FOURNIR DE LA RECONSTRUCITE :

Dans le cadre des Printemps, Soixante-trois.

Le stage propose un apport théorique et des ateliers pratiques. Les participants sont intégrés à une maraîchère active et concrète à la vie des jardins et espaces naturels du CPIE Sèvre et Bocage.

CONDITIONS - INSCRIPTIONS

Les deux stages du 11 mars et du 14 octobre sont proposés grâce au soutien financier du SCOM municipal.

Ils sont gratuits et uniquement ouverts aux habitants couverts par le système de collecte des déchets ménagers. (Communauté de communes du Pays de Montluçon, de Chantonnay, de la Châtaigneraie, communes d'Essarts en Bocage à La Martellière).

Les places sont limitées, les inscriptions sont obligatoires, par téléphone ou par mail.

http://www.cpie-sevre-bocage.com/docactus/stages_2017_bd_copie.pdf

JE FAIS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Samedi 18 septembre 19h00 - 12h00
JE PRODUIS DES LÉGUMES AU NATUREL TOUTE L'ANNÉE

Stage axé sur la production de légumes au naturel toute l'année. Sur inscription.

Comment créer un verger rustique, sans pesticide ? Quels légumes sont adaptés à ce type de verger ? Comment créer un verger rustique, sans pesticide ?

MEES DÉCHETS VERTS, UNE RECONSTRUCITE POUR MON JARDIN !

Samedi 14 octobre 19h00 - 12h00

Stage sur inscription.

Accueillir des poissons dans son jardin, c'est des outils très utiles, mais ce n'est pas tout. Nous allons créer un verger rustique, sans pesticide. Comment créer un verger rustique, sans pesticide ? Quels légumes sont adaptés à ce type de verger ? Comment créer un verger rustique, sans pesticide ?

Renseignements - inscriptions

Emmanuel JARRY
CPIE Sèvre et Bocage
Tel. 05 55 57 14
Mail : emmanuel@sevre-bocage.com



Formation "Plantes de rues"

La nature en ville n'échappe pas au fameux adage "Pour survivre, il faut savoir s'adapter", et tente de se frayer un chemin entre rues et pavés. En dépit de l'apparente diversité que l'on peut rencontrer, leurs conditions de vie sont souvent difficiles, aussi les espèces adoptent-elles toute une série de stratégies pour vivre, se reproduire, se déplacer.

Quelles sont-elles, où sont-elles, comment s'adaptent-elles ? En compagnie de Claire Boucheron, intervenante au CPIE Sèvre et Bocage, une formation à la reconnaissance de l'étonnante diversité des plantes sauvages qui poussent entre les pavés, grimpent aux murs et rampent sous nos pieds, est organisée par la municipalité le 14 avril.

Elles sont nombreuses, car la ville peut accueillir une diversité végétale importante, pour peu que l'on gère les rues de façon moins intensive, comme le prouvent le plan zéro-pesticide et la gestion différenciée mis en place à Mauléon et dans ces communes associées. Ces changements de pratiques induisent le retour d'une flore spontanée qui participe au verdissement des rues, mais pas seulement, car certaines de ces espèces peuvent avoir de nombreuses utilités (culinaires, médicinales, au jardin).

Ces formations s'inscrivent dans le cadre du lancement d'un inventaire participatif de reconnaissance des plantes des rues à l'échelle du Grand Mauléon.

Formation à la reconnaissance des plantes sauvages de nos rues :

Vendredi 14 avril 2017 ⌚ 14h-16h

Lieu : rendez-vous à 14h au Château de Mauléon

Vendredi 16 juin 2017 ⌚ 18h-20h

Lieu : place de l'église de Moulins



**FORMATION A LA RECONNAISSANCE DES
PLANTES SAUVAGES DES RUES**

VENDREDI 14 AVRIL - 14h
Place du Château - Mauléon

VENDREDI 16 JUIN - 18h
Place de l'Eglise - Moulins

Inscriptions :
Mairie de Mauléon
05 49 81 17 15
claudia.boutin@mauleon.fr
Nombre de places limité

En partenariat avec

www.mauleon.fr 

» Les Soirées Estivales

Afin de fêter l'été comme il se doit, la Commune organise durant une semaine « Les Soirées Estivales ».

Au programme :

- Samedi 17 juin - Inauguration de la labellisation de Mauléon en tant que Petite Cité de Caractère - Château de Mauléon
- Dimanche 18 - lundi 19 - mardi 20 juin - Les basques sont à l'honneur avec l'Association « Les 3 Etchés » : démonstration de pelote basque - repas - jeux et apéritif basques - Parc de Champré
- Mercredi 21 juin - La traditionnelle Fête de la musique - Centre-ville de Mauléon
- Jeudi 22 juin - Initiation à des jeux de ballons insolites - Parc de Champré
- Vendredi 23 juin - Marché de Producteurs de Pays + concert du groupe Mojo Swing Parc de Champré

» Concours de photo et dessin

Mauléon et communes associées lancent deux concours (photo et dessin/peinture) sur le thème des « Plantes de nos rues ».

Les œuvres doivent représenter des plantes, trouvées en espace public (territoires des Communautés d'Agglomération du Choletais et du Bocage Bressuirais), en milieu urbain, et laissées dans leur contexte. Le jury attribuera une quinzaine de prix, dont 3 pour le jeune public (jusqu'à 16 ans inclus).

Ces concours feront l'objet d'une exposition du 16 septembre au 6 octobre 2017 dans les commerces de Mauléon.

Les règlements sont disponibles sur le site internet de la ville :

🏠 www.mauleon.fr rubrique "La mairie à votre service"

» Site de la Corbelière - Veillée Mariale

Une veillée Mariale aura lieu le vendredi 12 mai à 20h sur le site de la Corbelière. Elle sera animée par le JEL (Jeune Equipe Liturgique de la paroisse Saint Jean Paul 2 en bocage qui a animée le 15 Août 2016). En cas de mauvais temps la veillée se fera à l'église de Moulins.



Message du comité des fêtes

Pour cette année 2017 les manifestations organisées par le comité des fêtes sont suspendues. La raison est que l'association ne compte plus que 7 membres ce qui est insuffisant pour l'organiser.

Il faut aussi retrouver un équilibre financier car malheureusement depuis quelques années, la météo, le choix des dates, les nombreuses sorties proposées aux alentours ne permettent pas toujours d'équilibrer et impact sur les bilans finaux.

Pour remédier à cela et trouver d'autres idées (certaines en cours) le Comité des Fêtes proposera en septembre ou octobre prochain une porte ouverte au local (en face l'entreprise PEM) pour découvrir l'association et pourquoi pas accueillir des nouveaux membres.

Pour l'année 2017, uniquement la randonnée des Meuniers est maintenue, elle aura lieu le 19 Novembre 2017. Retenez dorénavant la date.



BONNEAU Anthony
Président Comité des Fêtes

Le tournoi de jeunes du FCPO

Le lundi 17 avril (lundi de Pâques), le FCPO (foot) organise son tournoi de jeunes annuel. Cette année ce sera la 25ème édition.

5 catégories de jeunes de 6 ans à 15 ans (U7 à U15) vont s'opposer cette journée là.

Le tournoi s'organise comme ceci:

Début dès 9h00.

Le matin sur le stade de Loublande aura lieu les matches de classement pour les U13 et U15 et à Moulins ce sont les U6/U7, U9 et U11 qui seront en lice.

L'après-midi toutes les catégories se retrouvent à Moulins pour les phases finales.

Le midi, un service de repas est prévu à la salle omnisports de Moulins et aussi buvette et sandwiches.

Venez supporter enfants, petits-enfants, neveux, nièces etc.



Le FCPO

TOURNOI
25^{ème} ÉDITION

LUNDI 17 AVRIL 2017

ORGANISÉ PAR **FCPO**

— U15 - U13 - U11 - U9/U8 - PLATEAU U6/U7 —

MOULINS

MATIN U13 - U15 À LOUBLANDE

8 TERRAINS

POSSIBILITÉ DE REPAS SUR PLACE : 7€/ADULTE - 5€/ENFANT

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FOOTEO.FCPO.FR ET SUR LA PAGE FACEBOOK

AVEC LE SOUTIEN DU PAYS DU BOCAGE BRESSUIRAIS, DE LA VILLE DE MAULÉON ET SUPER-9 MAULÉON



Agenda

Avril

- 17 Avril (Lundi de Pâques) : Tournoi foot - Jeunes
23 Avril Elections Présidentielles 1er tour

Mai

- 7 Mai Elections Présidentielles 2ème tour
12 Mai Veillée Mariale à la Corbelière à 20h00

Juin

- 11 juin Elections législatives 1er tour
18 Juin Elections Législatives 2nd tour
24 Juin Kermesse

